

Extrait du Association des Jeunes Magistrats (AJM)

<http://www.jeunesmagistrats.fr/v2/Occuper-une-fonction-qui-fait-sens.html>

« Occuper une fonction qui fait sens »

- Nos activités - Réflexions/Débats -

Date de mise en ligne : mardi 27 février 2018

Association des Jeunes Magistrats (AJM)

Quels sont les principales raisons qui poussent les juristes à tenter le concours de la magistrature ?

Elles sont multiples et dépendent de chacun, mais la motivation qui revient le plus souvent quand on discute avec de jeunes collègues c'est d'occuper une fonction qui fait sens, être utile à la communauté, agir en prise avec la réalité, le terrain, la « vraie vie ». C'est ce que permet concrètement le travail au quotidien dans un palais de Justice, à la différence des cabinets d'affaires ou de conseil où l'on oeuvre pour des intérêts particuliers.

Beaucoup ont également préféré le rôle particulier de magistrat car il reste le rouage central de la machine judiciaire, avec toutes les responsabilités mais aussi les contacts humains que cela suppose, non seulement avec « l'équipe justice » qui l'entoure (greffiers, etc.) mais aussi avec ses différents partenaires - autres magistrats, conseillers, experts, administrations, associations, etc.

Quelles sont les préoccupations des jeunes magistrats une fois entrés en fonction ?

La première inquiétude qu'ils ressentent souvent est liée à leur légitimité. Ils ont extrêmement conscience de la responsabilité qui leur incombe, des enjeux et des conséquences que peuvent avoir leurs décisions (placement d'un enfant, envoi en prison, etc.) et réalisent vite qu'il n'y a pas de « petit » dossier.

La deuxième préoccupation, plus récente, est la gestion du contentieux de masse. Que ce soit au siège ou au parquet, la problématique est la même : comment trouver des organisations et des outils pour traiter la masse sans empiéter sur la qualité du travail effectué ? Tout l'intérêt d'une association comme celle des jeunes magistrats, c'est aussi de permettre de se retrouver pour échanger sur ses expériences et proposer des solutions aux difficultés éventuellement rencontrées.

Justement, en quoi le rôle du magistrat a-t-il pu évoluer ces dernières années ?

L'époque n'est pas évidente pour les jeunes collègues. Le rapport à l'autorité est remis en cause. Dans un environnement en pleine mutation, chacun est invité à réfléchir à la place occupée par la justice. C'est toute la réflexion menée notamment dans le rapport sur l'office du juge de l'Institut des Hautes Etudes sur la Justice ou bien encore plus récemment dans le rapport BOUVIER intitulé « Quelle indépendance financière pour l'autorité judiciaire ? ».

La montée en puissance de l'intelligence artificielle est un autre sujet. C'est toute la réflexion sur la justice prédictive qui s'appuie sur des algorithmes qui analysent les décisions rendues par les tribunaux afin d'anticiper la solution d'un litige. Cela oblige à repenser la manière dont on travaille. Existe-il aujourd'hui des outils informatiques qui peuvent aider le magistrat dans sa prise de décision ? Le juriste et la machine sont-ils complémentaires ? Ce sont des problématiques très compliquées, très sensibles, sur lesquelles on se doit de réfléchir.

Un autre sujet d'actualité est celui de la transparence. La société impose de plus en plus une exigence de transparence, or celle-ci est incompatible avec certains principes fondamentaux du fonctionnement de la justice. Prenez la vie même d'un dossier : si les conclusions d'une enquête sont publiques, son déroulé ne l'est pas ; si le rendu d'une décision de justice est connu de tous, son délibéré doit rester secret. Il en va de même pour cet autre sujet d'ampleur qu'est l'open-data des décisions de justice et la question de leur anonymisation : je pense qu'il ne faut pas y laisser le nom des magistrats.

Enfin, au sein même des palais de Justice, on constate une réelle évolution dans le recrutement des magistrats, de

plus en plus diversifié pour représenter plus justement la société moderne, avec des personnes qui intègrent la magistrature après parfois des dizaines d'années d'expérience dans le privé, par exemple comme directeur des ressources humaines, juriste d'entreprise, enseignant, etc. Il est très important de trouver des moyens de valoriser cette richesse au sein des juridictions.

Une fois en fonction, une autre évolution d'importance est - encore une fois - le travail en équipe. L'image du magistrat solitaire ne correspond plus du tout à la réalité : il travaille avec les greffiers et des assistants de justice qui sont là pour l'aider et lui permettent de se recentrer sur ses tâches juridictionnelles. C'est une excellente chose que l'on doit continuer à encourager. On est plus intelligent à plusieurs que tout seul dans son coin.